

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

12 avril 2021

Date d'affichage :

14 avril 2021

Objet

Rétrocession du Canal
Patoye au Conseil
Départemental 31

De la commune BARBAZAN

Séance du 22 avril 2021 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de cession au Département de la Haute-Garonne, dans le cadre du projet de gestion visé par la Commune, de l'ensemble des parcelles constituant l'assise du canal de Patoye et ci-dessous énumérées :

Références cadastrales

Sect. N° Nature Lieu-dit ou Rue Surf m²B 438 Lac Prade 150 m²B 1116 Lac Gravier d'en haut 12 m²B 1117 Lac Gravier d'en haut 4 157 m²B 1118 Lac Gravier d'en haut 1 921 m²B 1170 Lac Gravier d'en bas 1 079 m²B 1171 Lac Gravier d'en bas 2 057 m²B 1172 Lac Gravier d'en bas 999 m²Total en m² : 10 375

Cette rétrocession se fera contre engagement du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'entretien sur l'ensemble de l'ouvrage, dans les meilleurs délais.

Ces travaux comprendront la remise en état du Canal (nettoyage), l'aménagement touristique des abords du Canal, tout en préservant l'Espace Naturel Sensible, et l'entretien régulier et pérenne du Canal et

ses abords.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter de céder au Département de la Haute-Garonne l'ensemble des parcelles constituant l'assise du canal de Patoye moyennant le prix d'un euro, compte tenu de l'intérêt public du projet, dans les conditions citées ci-dessus;

- de donner pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-Gaudens le 26 mai 2021.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 21 mai 2021

Le Maire

